LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

Débats d'orientations budgétaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LA RIVIERA DU LEVANT »

Budget 2016

COURRIER ARRIVÉ LE
29 MARS 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

SOMMAIRE

- Généralités.
- La loi de Finances 2016.
- L'exécution budgétaire de l'exercice 2015.

1 – Poursuivre des opérations programmés en 2015.

2 – Inscrire certaines actions du projet de territoire au budget 2016.

3 – Le transfert de la compétence « Déchets ».

4 – Autres participations financières.

Généralités

- **Cadre juridique :**
  - C'est une obligation légale (article L.2312-1 du CGCT et article 107 de la Loi NOTRE N°2015-991 du 07/08/2015).
  - Les DOB n'ont aucun caractère décisionnel
  - Elles doivent avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif sous peine que la délibération actant ce dernier soit entachée d'illégalité et entraîne l'annulation le vote du budget.
- **Objectifs :**
  - Informer les élus sur les nouvelles dispositions prises par la loi de finance votée par le Parlement pour l'élaboration du budget de l'Etat.
  - Informer les élus sur la situation financière et économique de la collectivité.
  - Débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.
- **Formalisme :**
  - Rédiger un rapport faisant état de la tenue de ces débats par le conseil communautaire
  - Etablir une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.
  - Nouveauté issues de la loi NOTRE du 07 août 2015 : un rapport préalable au DOB en matière de développement durable doit être présenté sans vote.

La loi de finances 2016

- **Les principaux points de la loi de finances 2016 du 17 décembre 2015**
  - **La participation des collectivités locales à la réduction de 3,3% du déficit public** (soit 50 milliards d'euros d'économies en trois ans depuis 2014), se traduisant par la **baisse de 3,67 milliards d'euros des concours financier de l'Etat.**

    Pour les EPCI à fiscalité propre, la participation est de 621 millions d'euros
  - Le fonds de compensation de la TVA pour les chantiers d'entretien de leurs bâtiments.
  - La croissance de la DSU de 180 millions d'euros et la DSR de 117 millions d'euros.
  - La création d'un fonds d'aide à l'investissement d'1 milliard d'euros.
  - La réforme de la DGF vers plus de péréquation dont l'application est prévue en 2017 (maintien du coefficient d'intégration fiscale).
  - Revalorisation des bases de + 1%.
- **Les dotations de l'Etat dans la LF 2016**
  - Selon la LF 2016**, le montant de la DGF pour 2016 est fixée à 33,1 Md€** (en 2015, la DGF s'est élevée à 36,62 Md€ et 40,121 Md€ en 2014 soit une diminution de 9 ,59%).
  - Comme en 2015, les contributions individuelles seront calculées en fonction des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de chaque commune et EPCI.
  - Un pourcentage de prélèvement identique sera appliqué pour toutes les communes d'une part et pour tous les EPCI d'autre part.
  - LF 2016 : les pourcentages seront de 1,85% pour les communes et 2,45% pour les EPCI (1,84% pour les communes et 2,51% pour les EPCI)

Pour mémoire, le taux de prélèvement appliqué en 2014 s'est élevé à 0,75% pour les communes et 1,05% pour les EPCI

L'exécution budgétaire 2015

- Le budget de la communauté d'agglomération « Riviera du Levant » au cours de l'exercice 2015 est très succinct. En effet, aucun n'emprunt n'a encore été contracté, sur le plan de la fiscalité il n'y a pas de changement notable hormis le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés» pour lequel il conviendra de définir le taux de TEOM. Ce transfert est en cours, notamment en ce qui concerne l'intégration du personnel affecté à cette compétence.

COURRIER ARRIVÉ LE
29 MARS 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LES ORIENTATIONS 2016

1 – Poursuivre les opérations programmées en 2015

- **Les opérations d'investissement programmées au BP 2015**

Les opérations d'investissement figurant au BP 2015 dans le cadre des autorisations de programme sur trois ans :

✓ Opération 50 - La réalisation du siège : 12.0 M€ ;

✓ Opération 51 – la mise en place de la vidéo protection : 1.5 M€ ;

✓ Opération 52 – La réalisation de piscines en eau de mer : 0.6 M€ ;

✓ Opération 53 – La mise en place d'une brigade nautique : 0.5 M€ ;

Le plan de financement prévisionnel de ces autorisations de programme s'articule globalement comme suit :

- Subventions : 1 765 000 €
- FCTVA : 1 900 000 €
- Emprunts : 5 840 000 €
- Autofinancement : 5 095 000 €
- **TOTAL** **:14 600 000 €**

1 – Poursuivre les opérations programmées en 2015

➢ **La vidéo protection (op. 51) de 1,5M€.**

Diagnostic de la délinquance pour bénéficier des fonds interministériels de la prévention de la délinquance (FIPD) : à mettre en œuvre en concertation avec les communes membres dans le cadre de leurs CLSPD *(Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)*, en coordination avec l'émergence du CISPD *(Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)*.

➢ **Les piscines en eau de mer (op. 52) de 0,6M€**

Lancement des consultations pour une mise en service pour les prochaines grandes vacances scolaires du mois de juillet.

➢ **La brigade nautique (op. 53) de 0,5M€.**

Prévoir des conventionnements avec les communes membres, voire l'embauche par la CARL.

Privilégier la mutualisation.

➢ **La construction du siège (op. 50) de 12,0M€.**

L'évaluation préalable relative aux modalité contractuelles et à la programmation du siège sera lancée dans les prochaines semaines en lien avec l'opportunité de répondre à l'appel à projet de l'ADEME concernant un « bâtiment exemplaire », intégrant notamment les normes HQE (haute qualité environnementale). Le délai de cet appel à projet est fixé au courant du mois d'octobre 2016.

2 - Inscrire certaines actions du projet de territoire

N°	INTITULE DES ACTIONS	CT/MT	LT+	TOTAL K€
1	Gestion des plages, zones humides, sentiers de randonnés et autres espaces naturels	97	258	**355**
2	Aménagement et valorisation concertée des espaces naturels et de la frange littorale	200		**200**
3	Plan paysage des Grands-Fonds	70		**70**
4	Mise en place d'un service communautaire de collecte et de traitement des DMA	20		**20**
5	Mise en place d'un centre de ressources et d'appui des communes en matière d'urbanisme	20	900	**920**
6	Définition de la politique énergie, étude potentiel en énergies renouvelables, élaboration et mise en œuvre du plan climat énergie territoriale	150		**150**
7	Interpellation, contribution complémentaire au renforcement de la mobilité	80		**80**
8	Promotion des modes de déplacement doux, alternatifs à l'automobile			
9	Réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement économique et touristique	150	20	**170**
10	Portage communautaire d'un dispositif d'accueil et d'information touristique	20		**20**
11	Mise en place d'une politique d'animation communautaire des filières économiques stratégiques			

CM Court terme
MT Moyen terme
LT Long terme

2 -Inscrire certaines actions du projet de territoire

N°	INTITULE DES ACTIONS	CT/MT	LT/+	TOTAL k€
12	Mise en œuvre d'une politique communautaire de la ville et d'insertion par l'économie	100		**100**
13	Mise en place d'une politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance			
14	Mise en place d'un relais d'assistance maternelle communautaire			
15	Mutualisation dans les activités extra scolaires		15	**15**
16	Mutualisation et harmonisation par le haut de la lecture publique			
17	Création d'une maison des arts et de la culture d'intérêt communautaire	60	4500	**4 560**
18	Mise en place d'une politique communautaire de diffusion culturelle	500		**500**
19	Mise en place d'une politique communautaire en faveur des activités nautiques et aquatiques	550		**550**
20	Pilotage du projet de territoire et du schéma de mutualisation *LA RIVIERA DU LEVANT 21*			
21	Mise en place d'un conseil de développement	85		**85**
22	Mise en place du club des agents			
23	Mise en place d'un dispositif de communication du bloc communal			
	TOTAL	**2 102**	**5 693**	**7 795**

CM Court terme
MT Moyen terme
LT Long terme

2 - Inscrire certaines actions du projet de territoire

- **Projet « Plan numérique Riviera 3.0 ».**

A faire figurer de manière spécifique en tant qu'action au projet de territoire. Ce projet, fondé sur l'optimisation des technologies numériques adossée au développement du très haut débit, vise à renforcer l'attractivité du territoire de la CARL. Et, en termes de marketing territorial, à développer la marque de « territoire intelligent ». Une étude de faisabilité permettra, au-delà des premières estimations, de finaliser le plan de financement de ce programme d'actions intégrant un partenariat fort avec la collectivité régionale. Un chiffrage doit être réalisé ainsi que le plan de financement.

- **Mise en place d'un chantier d'insertion dans le domaine de l'agriculture. (Point 12 du Projet de territoire).**

Avoir une réserve foncière, pour la mise en place de chantiers d'insertion agricole - en partenariat avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole - de manière à mettre en œuvre des circuits courts pour alimenter les services de la restauration scolaire des quatre communes.

- **Aménagement du littoral (Point 2 du projet de territoire) : 0,2M€**

Lancer une étude globale intégrant tout le littoral de la Riviera du Levant en complément de celle entamée par la ville du Gosier.

- **Mise en place d'un service communautaire de collecte et de traitement des DMA (point 4 du projet de territoire).**

Veiller à la concertation des services communaux et de la CARL.

Trouver des solutions visant à optimiser le service de collecte des déchets par des marchés groupés couvrant tout le territoire (analyse juridique de la question de la résiliation des marchés en cours, les pénalités, le lancement de nouvelles consultations dans le sens de l'amélioration de la qualité du service).

- **Promotion de modes de déplacement doux, alternatifs à l'automobile (Point 8 du projet de territoire).**

Cette action consisterait en : -

- La réaffirmation de la volonté des communes et de la CARL de s'équiper en véhicules électriques.

- Le lancement d'une étude pour la mise en place de vélos libres sur le territoire de la CARL, facilitant le déplacement des touristes notamment.

- **La mise en place d'un conseil de développement (Point 21 du projet de territoire).**

Elle n'a pas d'incidence budgétaire, mais peut être considérée comme support à la mise en œuvre de certains projets.

- **Mise en place d'une unité de dessalement d'eau de mer.**

Projet innovant pour lequel il est envisagé de lancer des études d'opportunité et de faisabilité dès cette année 2016. L'objectif est que la CARL se prémunisse de manque d'eau sur son territoire.

3 - Le transfert de la compétence « Déchets »

➢ **Poursuite du transfert du personnel affecté à la compétence.**

-Mettre en place une organisation permettant de transférer le personnel concerné.

-Evaluation de l'évolution de la masse salariale de la CARL.

➢ **Le transfert des moyens (équipements, matériels, marchés, contrats d'assurance, etc...).**

-Nécessité d'inventaire pour le calcul des charges à transférer.

➢ **L'évaluation de l'attribution de compensation 2016.**

-Les données doivent être transmises pour le calcul prévisionnel des coûts.

-La réunion de la CLECT en fin d'année.

➢ **L'évaluation de l'attribution de la participation du Syvade 2016.**

Collectivité	Estimation hors TGAP	TGAP 2016	Collecte sélective	Coût global
DESIRADE (LA)	**15 893,63**	0,00	40 320,00	56 213,63
GOSIER	**1 423 720,60**	291 008,22	29 232,00	1 743 960,82
SAINTE-ANNE	**1 110 284,74**	216 522,59	4 032,00	1 330 839,33
SAINT-FRANCOIS	**1 070 022,36**	232 127,10	8 064,00	1 310 213,46
TOTAL CARL	**3 619 921,32**	**739 657,92**	**81 648,00**	**4 441 227,24**
			Entretien BAV	7 863,00
			Montant annuel de la participation SYVADE	**4 449 090,24**
				2 224545,12 Pour 6 MOIS

Hyp.1- Appliquer le taux d'équilibre des communes membres

- **Tableau : le financement du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

en euros	Le Gosier	La Désirade	Sainte-Anne	Saint-François	TOTAL
Bases de TEOM	36 613 854	816 267	22 321 438	16 888 613	76 640 172
Taux de TEOM	14,00%	11,37%	13,00%	16,00%	14,12%
produit de TEOM	5 125 940	92 810	2 901 787	2 702 178	10 822 714
Taux de couverture des dépenses de fonctionnement par la TEOM	**112%**	**26%**	**87%**	**70%**	**89%**

**Chiffres estimatifs en fonction des données recueillies au niveau des communes membres par notre consultant Calia (partenaire d'Indiggo).*

- **Les taux d'équilibre par commune pour financer la totalité des charges du service déchets.**

	Le Gosier	La Désirade	Sainte-Anne	Saint-François
Taux d'équilibre	12,46%	43,53%	14,88%	22,78%
Nouveau produit de TEOM	4 560 740	355 318	3 322 380	3 846 545
Ecart avec produit de TEOM actuel	-565 199	262 509	420 593	1 144 367

Remarques :

Pour le Gosier, il y a une perte de recette sur le budget qui devrait être compensée par une augmentation du taux ménages.

Pour la Désirade, l'évolution du taux paraît trop important, il passe de 11,37% à 43,53% et obligerait à une baisse les années suivantes pour tendre vers le taux d'équilibre évalué à environ 17,31%.

Pour Sainte-Anne, il y a une légère augmentation et pour Saint-François une augmentation un peu plus conséquente.

Hyp.2 – Converger vers le taux moyen de 14,12%

- **Application du taux de 14%**

en euros	2015	2016	2017	2018	A partir de 2019	
Le Gosier						
Bases de TEOM	36 613 854	36 613 854	36 613 854	36 613 854	36 613 854	
Taux de TEOM	14,00%	14,00%	14,00%	14,00%	14,00%	
Produit de TEOM	5 125 940	5 125 940	5 125 940	5 125 940	5 125 940	
Coût du service	4 560 740	4 560 740	4 560 740	4 560 740	4 560 740	
Impact sur l'AC		**565 199**	**565 199**	**565 199**	**565 199**	hausse de l'AC
La Désirade						
Bases de TEOM	816 267	816 267	816 267	816 267	816 267	
Taux de TEOM	11,37%	12,03%	12,69%	13,34%	14,00%	
Produit de TEOM	92 810	98 177	103 543	108 910	114 277	
Coût du service	355 318	355 318	355 318	355 318	355 318	
Impact sur l'AC		**-257 142**	**-251 775**	**-246 408**	**-241 041**	baisse de l'AC
Sainte-Anne						
Bases de TEOM	22 321 438	22 321 438	22 321 438	22 321 438	22 321 438	
Taux de TEOM	13,00%	13,25%	13,50%	13,75%	14,00%	
Produit de TEOM	2 901 787	2 957 591	3 013 394	3 069 198	3 125 001	
Coût du service	3 322 380	3 322 380	3 322 380	3 322 380	3 322 380	
Impact sur l'AC		**-364 789**	**-308 986**	**-253 182**	**-197 379**	baisse de l'AC
Saint-François						
Bases de TEOM	16 888 613	16 888 613	16 888 613	16 888 613	16 888 613	
Taux de TEOM	16,00%	15,50%	15,00%	14,50%	14,00%	
Produit de TEOM	2 702 178	2 617 735	2 533 292	2 448 849	2 364 406	
Coût du service	3 846 545	3 846 545	3 846 545	3 846 545	3 846 545	
Impact sur l'AC		**-1 228 810**	**-1 313 253**	**-1 397 696**	**-1 482 139**	baisse de l'AC

Hyp.3 – Converger vers le taux d'équilibre prévisionnel de la CARL 17,31%

	2015	2016	2017	2018	2019
Gosier					
Base d'imposition	36 613 854	36 613 854	36 613 854	36 613 854	36 613 854
Taux TEOM	14,00%	14,00%	15,10%	16,21%	**17,31%**
Produit TEOM	5 125 940	5 125 940	5 530 157	5 934 373	6 338 590
Coût du service	4 560 740	4 560 740	4 560 740	4 560 740	4 560 740
Impact sur l'AC	**565 200**	565 200	969 417	1 373 633	1 777 850
Désirade					
Base d'imposition	816 267	816 267	816 267	816 267	816 267
Taux TEOM	11,37%	12,86%	14,34%	15,83%	**17,31%**
Produit TEOM	92 809,56	104 931,12	117 052,69	129 174,25	141 295,82
Coût du service	355 318	355 318	355 318	355 318	355 318
Impact sur l'AC	- **262 508**	- 250 387	- 238 265	- 226 144	- 214 022
Sainte-Anne					
Base d'imposition	22 321 438	22 321 438	22 321 438	22 321 438	22 321 438
Taux TEOM	13,00%	14,08%	15,16%	16,23%	**17,31%**
Produit TEOM	2 901 787	3 142 412	3 383 037	3 623 662	3 864 287
Coût du service	3 222 380	3 222 380	3 222 380	3 222 380	3 222 380
Impact sur l'AC	- **320 593**	- 79 968	160 657	401 282	641 907
Saint-François					
Base d'imposition	16 888 613	16 888 613	16 888 613	16 888 613	16 888 613
Taux TEOM	16,00%	16,33%	16,66%	16,98%	**17,31%**
Produit TEOM	2 702 178	2 757 573	2 812 967	2 868 362	2 923 757
Coût du service	3 846 545	3 846 545	3 846 545	3 846 545	3 846 545
Impact sur l'AC	- **1 144 367**	- 1 088 972	- 1 033 578	- 978 183	- 922 788

Les bases prévisionnelles 2016 et le Produit attendu

- La CARL dispose des bases prévisionnelles pour 2016 :

	2 015	2 016	Evol
Bases prévisionnelles Gosier	36 651 982	37 421 463	2,1
Bases prévisionnelles La Désirade	816 267	819 467	0,0
Bases prévisionnelles Ste-Anne	22 321 438	23 917 754	7,2
Bases prévisionnelles St-François	16 888 613	17 513 861	3,7
Total	**76 678 300**	**79 672 545**	**3,9**

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produits 2015
Gosier	36 651 982	14,00%	5 131 277
La Désirade	816 267	11,37%	92 810
St-François	16 888 613	16,00%	2 702 178
Ste-Anne	22 321 438	13,00%	2 901 787
TOTAL	**76 678 300**	**14,12**	**10 828 052**

Hyp.2 – Converger vers le taux moyen de 14,12%

- Le taux moyen pondéré s'élève à **14,12%.**

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Gosier	14,00	14,03	14,06	14,09	14,12
La Désirade	11,37	12,06	12,75	13,43	14,12
St-François	16,00	15,53	15,06	14,59	14,12
Ste-Anne	13,00	13,28	13,56	13,84	14,12

Ce premier dispositif entraîne la modification des AC versées ou reçues, en fonction du produit et des charges de la compétence Déchets pour chaque commune (en 2015) :
AC versée par la CA à Gosier : 570 537 €
AC versée par les communes à la CA :
Désirade : 279 639 €
Ste-Anne : 641 032 €
St-François : 2 091 663 €

Hyp.2 – Converger vers le taux moyen de 14,12%

Avantages

- Pour la CA et les communes membres : Neutralité budgétaire et fiscale (à partir de l'AC)
- Pour les contribuables : Variation globalement soutenable
- La CA bénéficierait de ressources supplémentaires en cas d'économies d'échelle (l'effet bases est également fort compte tenu du potentiel)

Inconvénients

- La CA supporterait le différentiel en cas d'augmentation des charges
- Contribuables :
  - Gosier : Globalement neutre
  - Ste-Anne : +8,6% en 4 ans
  - St-François : - 11,8% en 4 ans
  - Désirade : +24% en 4 ans

Hyp.3 – Converger vers le taux d'équilibre prévisionnel de la CARL 17,31%

- Le taux d'équilibre s'élève à **17,31%** (ce taux permet de couvrir la totalité des charges)
- Pas de modification des AC

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Gosier	14,00	14,83	15,66	16,49	17,31
La Désirade	11,37	12,86	14,34	15,83	17,31
St-François	16,00	16,33	16,66	16,99	17,31
Ste-Anne	13,00	14,08	15,16	16,24	17,31

Hyp.3 – Converger vers le taux d'équilibre prévisionnel de la CARL 17,31%

Avantages

- Pour la CA et pour les communes : Pas de modification de l'AC

Inconvénients

- Pour les contribuables : Forte variation
  - Gosier : + 23,6% en 4 ans
  - Désirade : +52% en 4 ans
  - Ste-Anne : +33% en 4 ans
  - St-François : +8,20% en 4 ans
- Pour la CARL : un affichage de taux plus élevé, alors que la logique de la CA est davantage de chercher à rationaliser et à maintenir ou diminuer les taux grâce à des économies d'échelle.
- La neutralité fiscale pour les communes est assurée par la variation des taux ménages (or certaines communes ont déjà voté ou décidé des taux pour 2016)
- L'application de ce taux d'équilibre est conditionnée à la fiabilité des données transmises par les communes
- La CA supporterait le différentiel en cas d'augmentation des charges
- Contribuables :
  - Gosier : Globalement neutre
  - Ste-Anne : +8,6% en 4 ans
  - St-François : - 11,8% en 4 ans
  - Désirade : +24% en 4 ans

L'attribution de compensation provisoire 2016

- La CA s'est substituée aux nouvelles communes membres pour l'application des dispositions et la perception des produits :
  - ✓ de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
  - ✓ de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)
  - ✓ de la TAxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)
  - ✓ du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TATFNB)
  - ✓ de l'ancienne part salaires de la DGF forfaitaire
  - ✓ de la compensation pour fraction imposable des recettes
- En contrepartie, les villes perçoivent une Attribution de Compensation (AC)
- Cette AC sera diminuée des charges transférées à la CA pour chaque transfert de compétence

L'AC peut être évolutive, mais ne peut être indexée

Attribution de compensation (AC) de droit commun : AC = CFE (n-1) + CVAE (n-1) + IFER (n-1) + TATFNB (n-1) + TASCOM (n-1) + compensation part salaires TP (n-1) – charges nettes transférées évaluées par la CLETC

4 -Participations financières en soutien aux activités de promotion du territoire

- En date du 1er février 2016, le conseil communautaire a décidé d'accompagner financièrement un certain nombre de manifestations sportives et culturelles, dont le rayonnement assure la promotion du territoire.

Organismes	Objet de la manifestation	Montant voté
Association KGK	Gozie val	60 000,00
Fédération Guadeloupéenne du carnaval	Défilé carnavalesque de Saint-François	20 000,00
Association CASC de Sainte-	Festival de gwo KA	30 000,00
Association pour le plaisir	Vwal o van	5 000,00
Comité de quartier de Belle	Les 10 KM du Gosier	7 000,00
Société international EVEN	LA Karujet	25 000,00
Société TV Sport EVENS	Open du Golf	43 000,00
Office du tourisme Désirad	Fet à Kabrit	20 000,00
	TOTAL	210 000,00

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Montant demandé	Montant proposé au vote
Be Com	Stage de 5 jours destiné aux enfants de 12 à 15 ans passionnés de football	15 000	4 000
Guadarun	17ième édition du raid avanture Guadarun "Marthon des îles"	4 000	1 500
UNSS	Championnats de France UNSS de planche à Voile	7 000	2 500
Association Higashi Karaté Club	La 5ème édition du "Kimono d'or"	8 000	3 500
Ligue d'Echecs de la Guadeloupe	Les échecs contre l'échec scolaire et pour l'égalité des chances	15 000	4 000
Association KILTI LA	5ème édition "Jou a bef e kabwet"	7 500	3 500
Association AÏ-Ti	Projet grandir Ensemble "Malette pédagogique"	1 500	1 000
Ligue de tennis	Open de tennis de la Guadeloupe	120 000	40 000
	TOTAL	178 000	60 000

Présentation de l'hypothèse – DGF

	2015	2016	2017
Dotation de base	**909 887**		
Pop DGF	74 252	74 252	74 252
CIF	34,2177		
Valeur de point	35,812	35,812	35,812
Dotation de péréquation	**3 457 717**		
Pop DGF	74 252	74 252	74 252
CIF	34,2177		
Potentiel fiscal/hab de la CA	212,139		
Potentiel fiscal/hab moyen CA	450,553566	450,5536	450,5536
Ecart relatif potentiel fiscal	1,5292		
Valeur de point	88,99752	88,99752	88,99752
Dotation d'intercommunalité	4 367 604	4 367 604	4 149 224
Dotation de compensation	**320 267**	**320 267**	**320 267**
Contribution effort de redressement des FP	**0**	**-17 011**	**-141 273**
Dotation d'intercommunalité	4 687 871	4 670 861	4 328 218

COURRIER ARRIVÉ LE
29 MARS 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Le débat est ouvert…

COURRIER ARRIVÉ LE
29 MARS 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Rapport relatif à la situation en matière de Développement Durable de La CARL

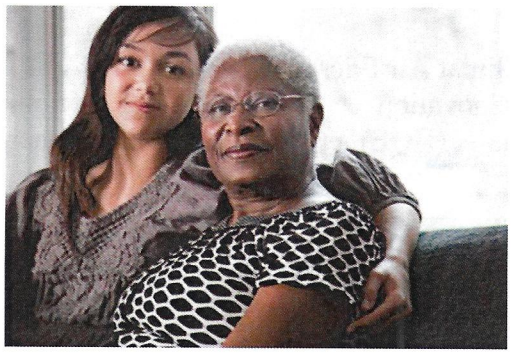

Objet : Rapport sur la situation en matière de développement durable de la CARL 2015

#1 | Mars 2016 | EXERCICE 2015 ET PERSPECTIVES 2016

Introduction :

La production du Rapport Développement Durable, préalablement à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, permet d'introduire la ligne de conduite de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) en matière de Développement Durable.

Sous l'impulsion de M. Jean-Pierre DUPONT, Président de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et des conseillers communautaires, la stratégie d'intervention communautaire de la CARL fixe un cadre de référence pour l'action des services, et définit des objectifs largement inspirés par les principes du Développement Durable.

Dans le prolongement de ces politiques publiques définies par les élus, le Projet de Territoire « Riviera du Levant 21 » intègre ces valeurs d'amélioration continue et éco-citoyennes.

C'est ainsi que les projets de la CARL ayant une portée environnementale démontrent l'engagement volontariste d'une collectivité qui veut tendre vers l'exemplarité en matière de Développement Durable, au travers notamment :

- de la définition d'une stratégie de gestion des énergies tournée vers les énergies renouvelables,
- du lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dès l'année 2016,
- d'une programme de rénovation et de construction intégrant les notions de Haute Qualité Environnementale (HQE) et de Performances énergétiques des Bâtiments (BBC, HPE, …).

A cet effet, un travail de sensibilisation et de formation est programmé auprès des agents et des élus du territoire de la CARL pour qu'ils intègrent la dimension Développement Durable et Solidaire dans les projets mis en œuvre et dans leurs pratiques quotidiennes.

Enfin, la CARL s'est inscrite, dès sa constitution, dans une logique de collaboration avec des institutions partenaires (ADEME), des organismes de l'Etat (DEAL, ONF, Con servatoire du Littoral) et d'autres collectivités, dont la Région Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération « Cap Excellence » et la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, dont les territoires sont limitrophes et qui partagent les mêmes projets et préoccupations que la CARL : Projet de Plan de Paysage des Grands Fonds, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), …

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Préambule

Depuis sa création, la CARL s'inscrit dans une dynamique volontariste de développement durable. Ce rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2015, conformément au décret de 2011 prévoyant son élaboration pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, est l'occasion de rendre compte de cette mobilisation au service du territoire.

Chacune des politiques internes ou externes doit être évaluée suivant les 5 finalités du développement durable (DD), mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.**
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.**
- **Épanouissement de tous les êtres humains.**
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.**
- **Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Afin de mesurer la contribution aux 5 finalités du Développement Durable (DD) des actions engagées en 2015, notre Rapport DD vise à :

- Montrer la cohérence de la politique, des programmes et actions entreprises par la CARL au regard du développement durable,
- Mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire,

Pour ce faire, ce rapport se découpe en quatre parties :

- La présentation du Territoire de la CARL et de l'engagement de la CARL en matière de DD ;
- Le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ;
- Le bilan des actions conduites en interne au titre de l'exemplarité institutionnelle de la CARL ;
- Les perspectives pour l'année à venir.

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL 5
2. La politique territoriale de la CARL 6
2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 » 6
2.2 Politique de développement économique et touristique 7
2.3 Des programmes visant à favoriser un meilleur équilibre urbain-rural à travers la valorisation des espaces, le maintien des populations et le renforcement des activités du monde rural seront établis. 7
2.4 Politique de développement social 7
2.5 Déplacements sur le territoire 8
2.6 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement 8
2.7 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique 8
2.8 Aménagement & construction de haute qualité environnementale au service des communes 9
2.9 Usage des technologies numériques 9
3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL 10
1.1 Mieux acheter 10
1.2 Mieux consommer 10

1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL

Le Territoire de la CARL, Centre touristique de la Guadeloupe

Territoire de taille modeste – environ 1700 km² - avec une population de l'ordre de 402 000 habitants, l'archipel de la Guadeloupe est une Région Ultrapériphérique (RUP) Européenne, très intégrée dans l'économie française. Elle est située géographiquement dans la Caraïbe, au sein duquel elle présente l'un des meilleurs Indice de Développement Humain (IDH).

Zone insulaire aux paysages variés, les îles de Guadeloupe bénéficient d'un climat agréable et d'une riche biodiversité, tout en présentant des risques naturels non-négligeables.

La Guadeloupe regroupe sur un même espace physique les structures politico-administratives de la Région, du Département, de 5 communautés d'agglomération, d'une communauté de communes et de 32 communes.

Au cœur de ce territoire insulaire, **la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL)** est constitué de 4 communes : Désirade ile située à l'est de la Guadeloupe, Le Gosier, Sainte-Anne et Saint-François.

Avec son parc hôtelier, ses attractions touristiques, ses zones résidentielles, et ses zones commerciales et d'activités, la CARL représente un poids considérable dans la vie et l'économie guadeloupéennes.

La population de la CARL, Population 2013, selon INSEE :

68 000 hab. soit 16% de la population totale de la Guadeloupe, dont :

- Désirade : 1510 hab.
- Gosier : 26 900 hab.
- Sainte-Anne : 24 653 hab.
- Saint-François : 14 780 hab.

La superficie de la CARL : 203,43 km²

Compétences obligatoires, au regard de la loi sur la coopération intercommunale du 12 Juillet 1999 :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville dans la communauté
- Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau
- Assainissement

Compétences facultatives : Pas de compétences facultatives

Au service du Territoire de la CARL :

42 conseillers communautaires constituant le Conseil communautaire, dont 10 membres composant le Bureau communautaire (le Président et 9 Vice-Présidents) ;

Une équipe structurée d'environ 60 agents ; 5 Directions :

1. Affaires financières,
2. Affaires générales et assemblées,
3. Affaires juridiques et commande publique
4. Aménagement et transport durables.,
5. Environnement et cadre de vie

2. La politique territoriale de la CARL

2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 »

Le projet de territoire « Riviera du Levant 21 » établit une stratégie communautaire qui aborde les enjeux du 21ème siècle, au travers d'une approche intégrée des politiques locales abordant les 4 dimensions du développement durable

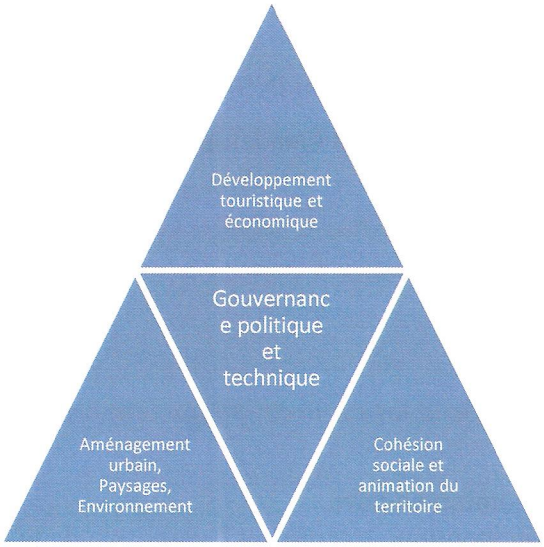

Les quatre piliers de « Riviera du Levant 21 » sont présentés ci-dessous :

1) **Un territoire préservé et à forte identité**
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau et assainissement
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Aménagement de l'espace
- Mobilité

2) **Une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités**
- Développement touristique
- Développement économique

3) **Un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire**
- Politique de la ville
- Équilibre social de l'habitat
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Animation et équipements culturels d'intérêt communautaire
- Animation et équipements sportif d'intérêt communautaire

4) **Une gouvernance locale renforcée à la faveur d'une approche consolidée du bloc communal (communes, CARL)**

2.2 Politique de développement économique et touristique

Afin de répondre aux cinq finalités du DD dans la politique de développement économique du territoire de la CARL, les porteurs de projets publics et privés pourront être accompagnés par la CARL, notamment les entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire.

2.3 Des programmes visant à favoriser un meilleur équilibre urbain-rural à travers la valorisation des espaces, le maintien des populations et le renforcement des activités du monde rural seront établis.

Les critères retenus par la CARL dans l'analyse des projets seront les suivants :
- Gérer durablement les ressources naturelles,
- Optimiser l'organisation des structures,
- Equilibrer les flux entre le monde urbain et le monde rural,
- Développer les réseaux et les circuits touristiques.

Les projets de rénovation et d'aménagement de sites, d'espaces naturels, et les programmes de rénovation urbaine, devront tenir compte des normes handicap, des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que la protection du milieu et des espèces.

2.4 Politique de développement social

L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville sont deux compétences obligatoires de la CARL. A travers ces compétences, la CARL a pour ambition de renforcer la cohésion sociale sur son territoire en menant des actions en partenariat avec les 4 villes membres de l'agglomération.
Des actions sont programmées en direction de différents publics sur l'axe de la prévention des situations sociales problématiques.
Afin de renforcer l'action menée par la CARL et de mieux identifier et connaître les besoins de la population de la CARL en matière de développement social, un diagnostic territorial et prospectif du développement social pourra être mené selon les 3 thématiques suivantes :
- La santé et le bien-être de la population,
- La solidarité familiale et sociale,
- L'emploi.

Les résultats de cette étude permettraient d'adapter la politique de développement social aux besoins du territoire, en préparant la mise en place de partenariats visant à renforcer l'efficacité de l'action des différents acteurs.

2.5 Déplacements sur le territoire

Dans le cadre de l'organisation des déplacements sur son territoire, la CARL a la volonté d'apporter aux usagers, administrés et touristes, un service de qualité dans un cadre sécurisant et adapté. Elle s'est donc inscrite dans une démarche d'amélioration qui se traduit par différents types d'actions au niveau des déplacements urbains et du réseau de transport entre les communes membres : aménagements de parcs de stationnement visant à favoriser le co-voiturage, mise en place de voiries adaptées aux modes de déplacement alternatifs type vélo en libre-service, voitures électriques, …

2.6 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement

La production de déchets est une problématique majeure en Guadeloupe et particulièrement pour la CARL, au regard de notre insularité, de la double insularité de la Désirade, et de l'étroitesse de notre marché, qui rend complexe la structuration de filières.
La Guadeloupe accuse un déficit en capacité de traitement des déchets, en termes d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Une structure unique, chargée de la collecte et du traitement des déchets, revêt la forme d'un syndicat, le Syndicat de Valorisation des déchets de la Guadeloupe (SYVADE).
La CARL, au travers de sa compétence « déchets », est un acteur majeur.
Des études d'opportunités et de faisabilité sont ainsi programmées en vue de déterminer :

- les modalités d'optimisation des procédés de collecte, tri sélectif, réduction à la source, traitement et valorisation des déchets.
- la mise en place d'une unité de traitement des déchets sur le territoire de la CARL.

Différentes actions peuvent être lancées autour des axes de travail suivants :

- Prévention déchets autour de l'objectif de réduction de la quantité de déchets produits et de réduction de leur nocivité,
- Engagement de la CARL avec les institutions partenaires (l'ADEME, la Région, le FEDER, …) dans un Programme Local de Prévention Déchets (PLPD),
- Promotion du tri des déchets à la source,
- Valorisation des déchets par recyclage ou production d'énergie, etc.

2.7 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique

La Guadeloupe, et notamment la CARL eus égard aux Grands Fonds et aux zones littorales, est un territoire insulaire très vulnérable aux fluctuations climatiques. Fortement exposé aux aléas naturels, la Guadeloupe est très sensible aux effets attendus du changement climatique.
De fait, et en application de la loi du 22 juillet 2015, relative à la transition énergétique, la CARL a lancé depuis janvier 2016 une mission Energie climat, dont le plan d'action se définit comme suit :

1) Diagnostic Energie et Emissions de gaz à effet de serre
2) Définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, volet adaptation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
3) Elaboration du PCAET
4) Etude du potentiel en énergies renouvelables
5) Promotion des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture
6) Formation interne des élus et agents de la CARL et des communes membres/ Sensibilisation des usagers du territoire de la CARL

Le PCAET précisera les actions en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique.
Le plan d'action de la CARL vise à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Mer, à appliquer la loi du 22 juillet 2015, relative transition énergétique et s'inscrit dans les ambitions du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE). La CARL pourra contribuer de manière notable à l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque sur le siège de la CARL

2.8 Aménagement & construction de haute qualité environnementale au service des communes

La Guadeloupe s'est dotée depuis quelques années d'une règlementation thermique du bâtiment spécifiquement adaptée au territoire. Cette réglementation vient renforcer les exigences en matière de construction de bâtiments neufs ou de rénovations.
La CARL souhaite affirmer sa volonté de limiter l'empreinte environnementale des projets de construction et d'aménagement. Pour ce faire, plusieurs référentiels sont ainsi utilisés, tels :

- La construction Haute Qualité Environnementale (HQE), démarche qualité qui vise un meilleur confort dans la construction et l'usage du bâti. Cette démarche est basée sur une approche du « coût global » (financier
  et environnemental) d'un projet, de sa conception à sa fin de vie, en comprenant l'entretien et l'usage du bâtiment.
- L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans tout projet d'urbanisme, qu'il s'agisse de planification ou d'urbanisme opérationnel (élaboration ou révision de documents de planification, aménagement de ZAC, rénovation de quartiers...). Cette démarche repose sur la concertation avec les parties prenantes du projet.

Ainsi l'ensemble des projets qui seront lancés par la CARL feront l'objet d'une optimisation des performances en matière de consommation d'énergie, d'eau mais aussi en matière de confort pour les occupants.
Une charte chantier vert, visant à limiter les nuisances sonores, ainsi que les poussières, et à organiser le tri des déchets durant les travaux, est désormais généralisée dans les projets de construction.

2.9 Usage des technologies numériques

Le déploiement du plan numérique « Riviera 3.0 » sur le territoire de la CARL, s'inscrit également dans une dynamique de développement durable, en privilégiant notamment la dématérialisation des échanges, la réduction des déplacements et en tant que vecteur de communication encourage la cohésion sociale et les relations intergénérationnelles.

3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL

1.1 Mieux acheter

L'engagement de la CARL dans une politique de gestion durable se traduira également par une mise en cohérence des achats avec les problématiques économiques, sociales et environnementales. La réflexion portée en ce sens par les différentes directions et services concernés a pour but :

- d'optimiser notamment la gestion et plus particulièrement l'exploitation actuelle et future du patrimoine (pérennisation de la qualité des biens par un choix de produits durables, par un investissement dans les prestations de maintenance,
- de faire valoir la dignité humaine et le rapport avec le bien-être au travail au travers de clauses sociales, mais également de conditions de travail des salariés, etc.

Les marchés émis par la CARL se veulent exemplaires. Des clauses incitatives ou imposées en faveur du développement durable seront incluses, parmi lesquelles l'inscription dans une démarche de chantier vert qui pourrait être une exigence commune à l'ensemble des marchés de travaux pour la CARL.

1.2 Mieux consommer

La CARL pourra s'engager dans l'exemplarité à travers la réduction de ses coûts de fonctionnement en impliquant ses agents dans la démarche. Ainsi, des sensibilisations et aménagements pourront être organisés dans un objectif global de gestion des déchets :

- Tri des déchets dans les bureaux par la mise en place de corbeilles à 3 bacs
- Limitation de la consommation de papier
- Limitation de la consommation de timbales et bouteilles en plastique par l'utilisation de mugs et de carafes en terre cuite dans les salles de réunion.

Parallèlement, d'autres aspects pourront être pris en compte comme :

- Utilisation rationnelle de la climatisation
- Optimisation des consommations d'eau potable
- Robinets et chasses d'eau.

Le patrimoine de la CARL pourra faire l'objet d'un suivi régulier des consommations d'eau et d'électricité et contribuer de manière notable à l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque sur le futur siège de la CARL.

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Liste des sigles

Sigles	Signification
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ATEnEE	Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique
CARL	Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »
CET	Centre d'Enfouissement Technique
DD	Développement Durable
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EnR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPD	Programme Local de Prévention Déchets
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SRCAE	Schéma Régional Climat, Air, Energie
ZAE	Zone d'Activité Economique

COURRIER ARRIVÉ LE
29 MARS 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE